



“

LIVRET DES ENGAGEMENTS

”



TABLE DES MATIÈRES

PAGE
04

Schéma directeur informatique et numérique territorial

PAGE
06

Politique publique développement économique

PAGE
07

Politique publique développement touristique

PAGE
09

Politique publique préservation de la ressource en eau et milieux aquatiques

PAGE
11

Politique publique santé

PAGE
14

Politique publique services à l'utilisateur en milieu rural

PAGE
16

Politique publique mobilités



PAGE
19

Politique publique réduction, du tri et valorisation
des déchets

PAGE
22

Politique publique petite enfance et enfance

PAGE
24

Politique publique culture

PAGE
26

Politique publique agriculture

PAGE
29

Politique publique insertion-inclusion

PAGE
32

Politique publique biodiversité

PAGE
36

Politique publique énergie

SCHÉMA DIRECTEUR

INFORMATIQUE ET NUMÉRIQUE TERRITORIAL

FICHE ORIENTATION - N°1

1. DESCRIPTIF SYNTHÉTIQUE DES ORIENTATIONS

OBJECTIF(S) VISÉ(S) :

La communauté de communes s'est engagée dans l'élaboration de son premier schéma directeur informatique et numérique territorial. Il s'inscrit dans le cadre d'une démarche de structuration et de modernisation mais aussi d'une volonté de développer l'usage des outils numériques dans les échanges avec les usagers et les citoyens. L'objectif de ce premier schéma est de fixer les orientations permettant l'évolution et l'adaptation du système d'information des cinq prochaines années et d'en fixer les modalités de mise en œuvre.

Ainsi, la démarche entreprise a permis de produire un état des lieux précis tant de l'équipement que des pratiques, d'identifier les besoins et les usages à déployer, pour la communauté de communes comme pour les communes et les usagers des services proposés par le territoire. Ce diagnostic a étudié largement les infrastructures et la sécurité, les applications fonctionnelles présentes et manquantes ainsi que l'urbanisation du système. La maturité numérique ainsi que les ressources actuelles ont également été prises en compte ainsi que le cadre réglementaire tel le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) ou ce qui a trait à la sécurité.

Deux temps principaux sont à distinguer dans l'élaboration du schéma directeur numérique permettant respectivement la réalisation :

- D'un diagnostic et recueil des besoins en interne à la communauté de communes et auprès des communes.
- D'ateliers de travail par direction et par thématiques transversales pour construire le portefeuille projets...

LANCEMENT POSSIBLE DES RÉFLEXIONS, DIAGNOSTICS OU ÉTUDES EN :

✓2021 2022 2023 2024 2025 ET PLUS

MISE EN ŒUVRE DES PROJETS ENVISAGÉS EN :

2021 ✓2022 ✓2023 ✓2024 2025 ET PLUS

PRÉCISER L'ÉCHÉANCE SI POSSIBLE



2. DESCRIPTIF DÉTAILLÉ DES ORIENTATIONS

LES AXES DE LA POLITIQUE / STRATÉGIE VOTÉE :

Axe 1 : Structuration du système d'information (1er SDSI)

- Mettre en place l'organisation et le dimensionnement adapté à la nouvelle échelle
- Informatiser les processus structurants de la collectivité
- Mettre en place une politique d'équipement et de sobriété numérique
- Déployer des usages collaboratifs au service du projet d'administration (et du territoire)

Axe 2 : Développement des coopérations territoriales en matière de numérique et de systèmes d'information quand cela est opportun et sur adhésion des communes

- Partager les ressources d'ingénierie à l'échelle du territoire
- Mettre en réseau, collaborer, partager entre et avec les élus, les secrétaires et DGS, les acteurs du territoire
- Construire un catalogue de services ouverts aux communes
- Réaliser des économies d'échelle dans la politique d'achat

Axe 3 : Déploiement des usages numériques pour les habitants du territoire

- Construire une continuité de parcours entre les communes et l'intercommunalité : vision portail de services du territoire / GRU du territoire
- Déployer des services en ligne, promouvoir la collectivité et son offre de services
- Accompagner les usagers du territoire vers le numérique et l'accès aux services
- Trouver un juste milieu entre structuration du socle et innovation.

LES PRIORITÉS :

Engager le territoire dans une mise à niveau des systèmes d'information et la couverture des besoins identifiés, cela se traduit par le déploiement des 82 projets pour un montant de financement prévisionnel de logiciels de 1 million d'euros et 760 jours de travail pour la direction des systèmes d'information des services communautaires ;

Mettre en place d'une stratégie de renouvellement d'équipements numériques en cohérence avec les ambitions climatiques votées, pour un montant de 675 000 euros sur la durée du schéma ;

Structurer le système d'information (serveurs, sauvegarde...) pour un montant de 100 000 euros ;

Développer des usages numériques pour les habitants du territoire par le déploiement de conseils dédiés, le développement

POLITIQUE

DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

FICHE ORIENTATION - N°2

1. DESCRIPTIF SYNTHÉTIQUE DES ORIENTATIONS

OBJECTIF(S) VISÉ(S) :

Le développement économique du territoire permettra de dynamiser le territoire, de donner accès à la population aux produits de qualité dont elle a besoin, de fournir des emplois et activités d'insertion professionnelle, de contribuer aux transitions du territoire et de générer des ressources financières

LANCEMENT POSSIBLE DES RÉFLEXIONS, DIAGNOSTICS OU ÉTUDES EN :

2021 2022 2023 2024 2025 ET PLUS

MISE EN ŒUVRE DES PROJETS ENVISAGÉS EN :

2021 ✓2022 ✓2023 ✓2024 ✓2025 ET PLUS

PRÉCISER L'ÉCHÉANCE SI POSSIBLE

2. DESCRIPTIF DÉTAILLÉ DES ORIENTATIONS

LES AXES DE LA POLITIQUE / STRATÉGIE VOTÉE :

Axe 1 - Soutenir l'économie de proximité

Il s'agit de développer l'économie agricole et touristique, d'encourager la consommation locale et d'accompagner les communes dans le maintien du commerce et de l'artisanat en centre village.

Axe 2 - Accompagner le développement économique endogène

La communauté de communes interviendra comme un soutien des entreprises présentes sur le territoire dans leur pérennisation, leur développement et leur prise en compte des transitions. Elle agira pour les mettre en réseau et développer des filières locales durables, notamment en matière d'économie circulaire.

Axe 3 - Mettre en œuvre une stratégie globale d'attractivité du territoire

Le développement économique a besoin d'autres politiques publiques telles que l'accompagnement à l'emploi et à la formation, le logement, les mobilités, les services de santé et de services à la personne, les télécommunications et tout ce qui concourt à la qualité du cadre de vie.



DÉVELOPPEMENT

TOURISTIQUE

FICHE ORIENTATION - N°3

1. DESCRIPTIF SYNTHÉTIQUE DES ORIENTATIONS

OBJECTIF(S) VISÉ(S) :

Le territoire souhaite assumer pleinement sa vocation touristique et agir de façon à tirer le meilleur de ses atouts ainsi que des investissements publics réalisés depuis de nombreuses années et ceux en cours. Le développement touristique souhaité est celui d'un tourisme durable, maîtrisé et respectueux du territoire. Il ne s'agit pas d'un tourisme de masse. Il doit contribuer à l'attractivité globale du territoire. Les efforts en matière de tourisme se concentrent sur les quatre thématiques qui caractérisent le plus le territoire : vélo, nature, patrimoine et le Rhône

LANCEMENT POSSIBLE DES RÉFLEXIONS, DIAGNOSTICS OU ÉTUDES EN :

2021 2022 2023 2024 2025 ET PLUS

MISE EN OEUVRE DES PROJETS ENVISAGÉS EN :

2021 ✓2022 ✓2023 ✓2024 ✓2025 ET PLUS

PRÉCISER L'ÉCHÉANCE SI POSSIBLE

2. DESCRIPTIF DÉTAILLÉ DES ORIENTATIONS

LES AXES DE LA POLITIQUE / STRATÉGIE VOTÉE :

Le territoire a des atouts touristiques majeurs et d'une grande diversité. L'intercommunalité et les communes investissent massivement dans des équipements et des sites touristiques, patrimoniaux et naturels particulièrement qualitatifs et qui caractérisent, entre autres, la spécificité et la notoriété du territoire.

La communauté de communes souhaite capitaliser sur ces éléments en mettant en œuvre une politique de développement touristique qui permettra de :

- Devenir une destination touristique à l'identité marquée autour de thématiques liées à l'éco-tourisme, facteur d'attractivité générale du territoire ;
- Fédérer le territoire autour d'un projet touristique collectif ;
- Faire du tourisme un levier de développement local durable.



LES PRIORITÉS :

Axe 1 - Prioriser le développement touristique sur quatre thématiques liées à l'éco-tourisme et des projets structurants : vélo, patrimoine, nature et Rhône

Ces thématiques sont étroitement liées entre elles et permettent de caractériser le territoire. Il s'agit de thématique qui s'inscrivent dans un tourisme durable et respectueux du territoire. Il convient de développer le tourisme à partir de ces items en les décloisonnant. Des projets particulièrement structurants pour le développement touristique ont été identifiés. Ils portent à la fois sur l'aménagement et la valorisation de sites touristiques et la mobilisation des acteurs sur ces projets. Ces projets sont structurants car ils permettent de croiser les thématiques et de rassembler les acteurs locaux :

- Mise en tourisme de la ViaRhôna et de la voie verte ;
- Obtention du label Pays d'art et d'histoire ;
- Requalification des sentiers de randonnée et leur valorisation à travers des pratiques sportives ;
- Mise en tourisme de sites naturels liés au Rhône (archipel des îles du Haut Rhône notamment) ;
- Valorisation et soutien à la requalification de la base de loisirs de la Vallée bleue.

Axe 2 - Développer et structurer l'offre touristique

Le développement de l'offre touristique doit s'appuyer sur les quatre thématiques prioritaires et les initiatives des acteurs touristiques locaux. Il s'agit de faire monter en gamme l'offre du territoire en l'étoffant, en la structurant et en mettant en valeur les atouts mal valorisés.

Axe 3 - Renforcer l'image touristique du territoire et en faire un facteur d'attractivité

Il s'agit de profiter des atouts touristiques du territoire pour améliorer l'attractivité globale du territoire. Des actions de promotion touristique du territoire seront conduites à l'extérieur mais également pour les habitants du territoire.

Axe 4 - Améliorer la connaissance du secteur touristique et se doter d'outils de mesure des impacts de la politique de développement touristique

Il est primordial de pouvoir mieux connaître la composition du tissu touristique local, son attractivité et ses retombées économiques. Ce dernier élément est particulièrement important pour mesurer les effets de la politique touristique sur l'économie locale et justifier des efforts publics réalisés sur ce secteur. Des outils seront mis en place pour en suivre l'évolution.

ECONOMIE 2023 :

- 1,2 millions € en recettes de fonctionnement (66 000 €) et d'investissement (1,1 millions €)

TOURISME 2023 :

- 1,6 millions d'euros de dépenses de fonctionnement (812 000 €) et en investissement (740 000 €)
- 465 000 euros de recettes de fonctionnement (255 000 €) et d'investissement 210 000 €)

Hors masse salariale rattachée à la communauté de communes

PRÉSERVER LA RESSOURCE

EN EAU ET LES MILIEUX AQUATIQUES

FICHE ORIENTATION - N°4

1. DESCRIPTIF SYNTHÉTIQUE DES ORIENTATIONS

OBJECTIF(S) VISÉ(S) :

L'objectif de ce projet est de mettre en place une politique de l'eau précautionneuse de la ressource, permettant de satisfaire les besoins humains (AEP, agricoles...), en équilibre avec les besoins des milieux (cours d'eau, zones humides...).

Cet objectif regroupe ainsi les thématiques du petit cycle de l'eau, telles que l'élaboration des schémas directeurs (eau potable, assainissement et étude ressources), les travaux de rénovation des infrastructures (ouvrages GC et réseaux), ainsi que la mise aux normes d'usage des ressources (DUP) et, par ailleurs, le grand cycle de l'eau tels que la GEMAPI ou la ressource en eau.

LANCEMENT POSSIBLE DES RÉFLEXIONS, DIAGNOSTICS OU ÉTUDES EN :

2021 ✓2022 2023 2024 2025 ET PLUS

MISE EN ŒUVRE DES PROJETS ENVISAGÉS EN :

2021 ✓2022 ✓2023 ✓2024 ✓2025 ET PLUS

PRÉCISER L'ÉCHÉANCE SI POSSIBLE

2. DESCRIPTIF DÉTAILLÉ DES ORIENTATIONS

LES AXES DE LA POLITIQUE / STRATÉGIE VOTÉE :

Le projet de territoire prévoit l'élaboration de politiques publiques sectorielles, établissant des enjeux, puis des orientations définies à horizon 2030 par les maires et élus communaux. Celles-ci sont amendées et valides via le nouveau process décisionnel mis en place (commission transversale, bureau et conseil communautaire). Ainsi, ce travail, d'ores-et-déjà initié, sera réalisé sur les cycles de l'eau dans leur ensemble. Il liera en particulier les thématiques de la ressource en eau, à la GEMAPI, à l'adduction en eau potable et l'agriculture.

LES PRIORITÉS :

La ressource :

Concernant la question de la ressource en eau, les constats de terrain montrent, au travers des assecs de plus en plus fréquents des cours d'eau voire étangs du site et des environs, une pression forte sur la ressource en eau. Celle-ci est d'autant plus marquée que la géologie locale (massif karstique) et les aménagements antérieurs de l'homme (drainage de zones humides, création d'étangs...) sont défavorables. Par-dessus tout, le réchauffement climatique aggrave ces effets. L'impact sur les habitats et espèces aquatiques et humides est très significatif, et risque de menacer à l'avenir les différents usages de cette ressource (AEP, irrigation...).



De plus, d'autres pressions liées aux pratiques agricoles, aux défauts d'assainissement... conduisent à une dégradation de la qualité de cette ressource. Les études se portent sur la qualité, la quantité, la répartition de la ressource sur le territoire et selon les usages.

Ainsi, il s'agit d'une part d'initier une réflexion pour un partage équitable de la ressource (AEP, agriculture, étiage des cours d'eau, fonctionnement des zones humides et biodiversité) sur le bassin versant du Haut Rhône, à l'image du SAGE de la Bourbre. Par ailleurs, un travail important est conduit sur les atteintes à la qualité de l'eau, au travers des projets agro-environnementaux, ou démarches de captages prioritaires.

- **L'étude sur la ressource en eau sur les bassins versant "Isle Crémieu - Pays des couleurs" lancée en début 2022**
- **Les études et plans d'action sur les deux captages prioritaires, gérés par la communauté de communes et le SEPECC**
- **La mise en place des procédures de D.U.P des ressources en eau servant à la consommation humaine.**

Travaux de rénovations des infrastructures (ouvrages GC et réseaux AEP et ASS) :

Ces actions concernent des travaux sur les réseaux d'eau et d'assainissement mais aussi la remise en état ou aux normes des ouvrages de type génie civil (station des eaux résiduaires et ouvrages de production et de stockage). La nature de ces travaux est de la réhabilitation de réseaux, de la mise en séparatif, de la suppression des eaux claires parasites et des eaux pluviales mais aussi de la mise aux normes des systèmes de traitement. Le principal objectif est l'amélioration de la qualité du milieu naturel qui est de surcroît le milieu récepteur des effluents rejetés. Ces actions sont intégrées dans une démarche de programme de renouvellement et de gestion patrimoniale.

Travaux GEMAPI, marais :

Il faut rappeler que le réseau hydrographique des Balcons du Dauphiné, que ce soit sur le bassin versant des affluents du Haut Rhône ou de la Bourbre, est composé de petits cours d'eau. Or, leur taille a facilité leur modification progressive (recalibrage, détournement, mise en place d'ouvrages tels que seuils, canaux, étangs...), impliquant globalement une forte dégradation d'un point de vue écologique et des diverses fonctionnalités (hydraulique, hydrologique...).

Aujourd'hui, le bassin versant de la Bourbre, qui couvre en partie les Balcons du Dauphiné, bénéficie d'une gestion et d'actions de restauration, regroupées dans un contrat pluri-thématique et un contrat vert et bleu, le second copiloté avec la communauté de communes. Sur les affluents du Haut-Rhône, la prise de compétence de l'EPCI est plus récente, datant de début 2014, transformée en compétence GEMAPI en 2018. Un programme d'actions a été établi au regard des attentes locales, du contexte réglementaire (directive cadre sur l'eau, programme de mesures) et des éléments du diagnostic issus des études préalables. Fin 2020, un contrat de bassin avec l'agence de l'eau a été signé pour une durée de 3 ans, les actions visant l'atteinte du « bon état », en lien étroit avec le programme de mesures découlant de la directive cadre sur l'eau.

En lien étroit avec la GEMAPI, il est projeté d'élaborer et mettre en œuvre des plans de gestion sur le foncier des anciens syndicats des marais, ajoutant à la gestion agricole historiquement réalisée, les questions GEMAPI, biodiversité et corridors écologiques, déplacements doux, plan climat...

- **l'étude du plan de gestion du foncier de l'ex syndicat des marais de Bourgoin et du syndicat des marais de Morestel : étude multi-enjeux**



ORIENTATION DE LA POLITIQUE PUBLIQUE

EN FAVEUR DE LA SANTÉ

FICHE ORIENTATION - N°5

1. DESCRIPTIF SYNTHÉTIQUE DES ORIENTATIONS

OBJECTIF(S) VISÉ(S) :

L'objectif de la communauté de communes est d'offrir un égal accès aux soins sur le territoire, de mettre en lien les projets et d'apporter une réponse globale en matière de santé.

Répondre à cet enjeu nécessite d'organiser les différents projets de santé dans un esprit de co-construction avec les communes et les professionnels de santé en réponse aux besoins tels qu'ils ont été identifiés à court, moyen et long terme. La mutualisation de projets permettra de couvrir le territoire et d'améliorer le partenariat et les moyens mis en œuvre. Il s'agit de sortir de la seule logique bâtiminaire pour créer une dynamique mobilisant tous les acteurs et en premier lieu les professionnels de santé ainsi que des partenaires – département, région, services de l'État, associations, professionnels relevant du champ du sanitaire, du médical ou du médico-social – afin d'agir ensemble pour la santé de tous les habitants du territoire.

LANCEMENT POSSIBLE DES RÉFLEXIONS, DIAGNOSTICS OU ÉTUDES EN :

2021 ✓2022 ✓2023 2024 2025 ET PLUS

MISE EN ŒUVRE DES PROJETS ENVISAGÉS EN :

2021 ✓2022 ✓2023 ✓2024 ✓2025 ET PLUS

PRÉCISER L'ÉCHÉANCE SI POSSIBLE

2. DESCRIPTIF DÉTAILLÉ DES ORIENTATIONS

LES AXES DE LA POLITIQUE / STRATÉGIE VOTÉE :

Axe 1 : Améliorer l'accès aux soins

- Renforcer l'offre de soins de proximité en développant une stratégie d'attractivité du territoire afin de faire valoir ses nombreux atouts et en étudiant les différentes modalités de soutien des professionnels en complémentarité des accompagnements et financements existants
- Faciliter l'accès aux soins en s'appuyant sur les maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP) existantes, sur celles des territoires limitrophes et en favorisant les mobilités
- Améliorer le parcours de soins des habitants en optimisant la coordination entre les acteurs de santé

Axe 2 : Articuler l'action des politiques publiques de santé

- Organiser le maillage du territoire pour favoriser la coopération et éviter les effets de mise en concurrence
- Articuler les orientations de l'intercommunalité avec celles des politiques de santé portées par l'Agence Régionale de Santé (ARS), la région Auvergne Rhône-Alpes, le département de l'Isère et les communes en faisant valoir les enjeux du territoire
- Consolider les liens avec des acteurs stratégiques de la santé (patients, usagers, professionnels de santé, conseil de l'ordre des médecins, conseil de l'ordre des dentistes, assurance maladie...)
- Définir des axes d'actions prioritaires en réalisant un diagnostic partagé avec l'ensemble des acteurs du territoire : élus, professionnels, habitants, associations, institutions, ...

Axe 3 : Réduire les inégalités de santé sur le territoire

- Animer et développer une politique de prévention et de promotion de la santé tout au long de la vie en coordination avec les acteurs institutionnels
- Faciliter l'accès aux soins des personnes vulnérables (personnes âgées, personnes en situation de handicap, ...) ou éloignées des services de santé, en lien avec les acteurs du territoire (Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS), département de l'Isère...) en développant notamment une démarche « d'aller-vers »

LES PRIORITÉS :

Les priorités suivantes ont été identifiées :

- Accompagner les projets de santé des polarités les plus impactées par la désertification médicale, là où les dynamiques sont à créer ou à renforcer – Les Avenières Veyrins-Thuellin et Morestel
- Faciliter l'exercice des professionnels de santé sur le territoire au sein de pôles médicaux forts
- Renforcer l'articulation des réponses apportées aux besoins des habitants en matière de santé
- Favoriser l'interconnaissance des professionnels et la mutualisation de leurs compétences pour une meilleure cohérence d'intervention

La communauté de communes a été sollicitée en investissement sur différents projets de santé. Une présentation de ces projets a été effectuée au bureau communautaire du 5 décembre 2022 afin de permettre aux élus, au regard des besoins et dans une vision globale de territoire, de se positionner sur les engagements financiers et leur priorisation. Il a été décidé de prioriser deux projets :

- 1. Le projet de pôle enfance/santé aux Avenières Veyrins-Thuellin :** pôle ayant pour vocation de regrouper, dans une démarche innovante, plusieurs services dédiés à l'accompagnement du parcours de l'enfant et de sa famille : crèche, relais petite enfance et maison de santé pluridisciplinaire. Etude de pré-faisabilité par le cabinet d'étude Florès en 2022 poursuivie en 2023 par une étude de faisabilité (présentation du pré-programme aux élus lors du bureau communautaire du 23 janvier 2023).
- 2. Le projet de MSP à Morestel :** acquisition du bâtiment de l'ex-cure médicale de Morestel afin de regrouper des professionnels médicaux et paramédicaux souhaitant pratiquer en exercice coordonné.

Les axes de la politique santé étant définis, une gouvernance est maintenant à mettre en place sur le territoire pour coordonner les actions en matière de santé et impliquer chaque acteur concerné dans le processus de mise en œuvre. Cette gouvernance pourrait prendre la forme d'un « conseil local de santé ».



LA PRISE EN COMPTE DES PRIORITÉS DU SOCLE :

ACCÈS AUX SERVICES EN MILIEU RURAL :

Il apparaît essentiel d'envisager l'accès aux soins de façon plurielle et pas seulement sous l'angle bâtiminaire. La question de l'égal accès aux soins est à poser en termes de connaissance approfondie des problématiques de santé rencontrées par la population des Balcons du Dauphiné. Pour cela, un diagnostic fin est à réaliser en s'appuyant sur le diagnostic socio-démographique déjà établi dans le cadre de la convention territoriale globale et en allant au-delà sur certaines thématiques (ex : la santé mentale).

MOBILITÉ :

Une étude sur la mobilité des personnes pour accéder aux soins et aux services apparaît également nécessaire afin de mieux appréhender les solutions adaptées à mettre en œuvre, notamment pour les publics les plus vulnérables et les plus précaires.

SERVICES À L'USAGER

EN MILIEU RURAL

FICHE ORIENTATION - N°6

1. DESCRIPTIF SYNTHÉTIQUE DES ORIENTATIONS

OBJECTIF(S) VISÉ(S) :

Votée en avril 2022, la politique des services publics en milieu rural a pour ambition de faciliter l'accès aux droits, au numérique, au logement, ... pour tous les habitants du territoire. La communauté de communes a la volonté d'accompagner au mieux les habitants dans leurs démarches administratives et difficultés quotidiennes en proposant une offre de services publics répondant à une double exigence de proximité et d'accessibilité.

La collectivité souhaite également accueillir de nouveaux services, de nouveaux usages dans de nouveaux lieux de vie. Elle ambitionne de mettre en réseau et de soutenir les différents projets de tiers lieux du territoire afin de proposer une offre de services différentes aux habitants, fondée sur les collaborations et le partage.

Enfin, l'intercommunalité souhaite engager un travail de coopération avec les communes du territoire

- et plus particulièrement les six polarités de bassins de services - afin de construire un maillage territorial le plus complet possible des services publics à l'usager.

LANCEMENT POSSIBLE DES RÉFLEXIONS, DIAGNOSTICS OU ÉTUDES EN :

✓2021 ✓2022 2023 2024 2025 ET PLUS

MISE EN OEUVRE DES PROJETS ENVISAGÉS EN :

2021 2022 ✓2023 ✓2024 ✓2025 ET PLUS

PRÉCISER L'ÉCHÉANCE SI POSSIBLE

2. DESCRIPTIF DÉTAILLÉ DES ORIENTATIONS

LES AXES DE LA POLITIQUE / STRATÉGIE VOTÉE :

Axe 1 : Conforter la place de la commune dans la qualité du service rendu à l'usager

Axe 2 : Favoriser l'accompagnement numérique des habitants

Axe 3 : Organiser l'itinérance des services

Axe 4 : Construire une communication efficace

Axe 5 : Contribuer à l'émergence d'espaces facilitant le lien humain

Axe 6 : Engager l'intercommunalité en appui aux communes pour la préservation des services publics et dans une posture d'accompagnement aux centres communaux d'action sociale (CCAS)



La collectivité dispose de différents services à la population dont deux espaces France services, des crèches, des centres de loisirs, des relais petite enfance, ... La mise en place d'un processus décisionnel et de comités de travail permet de déterminer les orientations politiques et de définir le niveau de service à l'usager à déployer sur le territoire par la communauté de communes dans ses espaces dédiés, qu'il s'agisse de services communautaires ou de services portés par d'autres.

La structure du territoire pose ici plus qu'ailleurs l'importance du rôle que doivent jouer les polarités dans l'animation des bassins de services. Ces derniers constituent la plus petite échelle à laquelle les habitants ont accès aux équipements et services de la vie courante. Ainsi, les projets communaux et intercommunaux nécessitent une cohésion entre les différents services et une mise en réseau est primordiale afin de créer et développer des espaces où les dynamiques se croisent sur le territoire.

La communauté de communes peut jouer un rôle d'appui à travers l'accès à des services, des équipements et de l'ingénierie permettant de faire progresser une dynamique territoriale. Les services ne peuvent se limiter à un seul champ mais doivent être variés pour proposer une offre adaptée aux besoins des habitants.

De nouvelles formes de services sont aussi à l'œuvre : le lieu de vie de Villemoirieu, en rassemblant dans un même espace des partenaires institutionnels, des associations, des entreprises, des agents de la collectivité (espace France services notamment) et des habitants, va permettre les rencontres informelles, les interactions sociales, la créativité et les projets collectifs. L'aspiration est de construire un lieu en fonction des usages plus qu'en fonction des personnes afin de faciliter la prise en compte des besoins des habitants.

Enfin, la mobilité et la couverture numérique représentent des problématiques qui doivent être appréhendées lorsque l'on parle de proximité et/ou d'accessibilité de services.

LES PRIORITÉS :

Développer une offre de services pertinente à destination de l'ensemble des habitants par :

- La préservation du contact humain, l'accompagnement des populations fragilisées ;
- L'égalité d'accès aux services ;
- Le développement d'un accueil global de proximité ;
- Le développement de lieux permettant et favorisant le lien social.

LA PRISE EN COMPTE DES PRIORITÉS DU SOCLE :

Les besoins des habitants du territoire sont pris en compte dans les différentes orientations politiques de la collectivité.

ACCÈS AUX SERVICES EN MILIEU RURAL :

Enjeu majeur de la direction des services à l'usager en milieu rural : proposer une offre de services publics répondant à une double exigence de proximité et d'accessibilité. La communauté de communes des Balcons du Dauphiné gère aujourd'hui deux espaces France services au sein de son territoire et s'est aussi engagée dans l'implantation de lieux de vie conçus comme une offre différente de services à la population.

Dans le cadre d'une mutualisation entre communes et intercommunalité, la collectivité travaille au renforcement du maillage territorial des services publics à l'usager.

MOBILITÉ :

Une étude sur la mobilité des personnes pour accéder aux services permettra de mieux appréhender les solutions adaptées à mettre en œuvre, notamment pour les publics les plus vulnérables et les plus précaires.

MOBILITÉS

FICHE ORIENTATION - N°7

1. DESCRIPTIF SYNTHÉTIQUE DES ORIENTATIONS

OBJECTIF(S) VISÉ(S) :

La mobilité interpelle tous les enjeux du développement territorial, qu'il s'agisse de développement économique (attractivité/accessibilité), d'environnement, d'aménagement du territoire, de santé, d'inclusion sociale et d'accès aux services, ou encore de solidarité. Le territoire est marqué par une forte utilisation de la voiture individuelle, notamment sur les petits trajets, où les modes actifs pourraient être privilégiés. L'absence d'offre de transports en commun concurrentiels aux véhicules individuels renforce cette caractéristique. L'objectif consiste à déployer une offre structurée et à accompagner le développement d'une offre alternative à l'usage de la voiture individuelle. Le développement de pratiques nouvelles doit être encouragé et organisé. Il faut prendre en compte les besoins des habitants les moins mobiles et les plus fragiles du territoire, en tenant compte également de la hausse de la vulnérabilité énergétique

LANCEMENT POSSIBLE DES RÉFLEXIONS, DIAGNOSTICS OU ÉTUDES EN :

2021 ✓2022 2023 2024 2025 ET PLUS

MISE EN OEUVRE DES PROJETS ENVISAGÉS EN :

2021 ✓2022 ✓2023 ✓2024 ✓2025 ET PLUS

PRÉCISER L'ÉCHÉANCE SI POSSIBLE- 01/01/2024

2. DESCRIPTIF DÉTAILLÉ DES ORIENTATIONS

LES AXES DE LA POLITIQUE / STRATÉGIE VOTÉE :

Axe 1 : Proposer des solutions adaptées et simples d'accès aux besoins de mobilité des habitants

La volonté affirmée est de « privilégier les besoins des habitants plus que les attentes » en s'adaptant à la diversité des situations : identifier les contraintes à la mobilité et permettre à chacun de se rendre là où les services sont rendus. Pour simplifier l'accès à l'information et faciliter la mobilité des habitants, un « guichet unique » pourrait donner accès aux diverses solutions existantes sur le territoire.

La mobilité est par ailleurs un vecteur indispensable d'insertion et de lien social. Il faut des solutions adaptées aux personnes en difficulté pour se déplacer : les personnes âgées, les plus jeunes, les personnes en situation de handicap. A côté du transport à la demande ou de la mise à disposition de deux roues en libre-service par exemple, il convient aussi de proposer des solutions telles que le covoiturage, l'autostop organisé, l'autopartage, etc.



Enfin, la mobilité doit être envisagée en miroir à l'immobilité. Développer la fibre et les solutions alternatives à la mobilité (tiers lieux, espaces de coworking) y participera. Aussi, des services publics ou privés itinérants se déplaçant au plus près des habitants permettraient également de lutter contre la dépendance à la voiture et/ou l'isolement.

Axe 2 : Innover et expérimenter dans le cadre de partenariats facilitant l'accès à l'emploi

Il est nécessaire de s'engager dans des solutions adaptées au territoire (dentelle) en concertant largement (entreprises, chambres consulaires, syndicats...). Il faut privilégier les réponses locales pour les industries afin d'éviter les nuisances. Il faudra dans ce cadre veiller à croiser les enjeux de mobilité avec les politiques d'insertion, d'habitat, d'emploi et la production.

Il faut être un territoire d'innovation et de prendre en compte les solutions du futur, comme l'hydrogène, dès maintenant, en veillant à ne pas faire concurrence aux acteurs privés.

Pour poursuivre ces ambitions, l'animation d'une plate-forme de mobilité inter-entreprises permettra d'identifier les besoins des entreprises et salariés, mieux connaître les déplacements domicile/travail, favoriser les mutualisations. L'intérêt et l'efficacité d'incitations financières aux entreprises et/ou salariés pour les bonnes pratiques peut aussi être envisagé. Enfin, le meilleur déplacement étant celui que l'on ne fait pas, il faut développer les tiers lieux pour le télétravail/coworking et maintenir les capacités d'accueil d'activités artisanales dans le tissu urbain des communes (par les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU)).

Axe 3 : Sensibiliser et accompagner les habitants aux changements de comportement

Il est nécessaire de rompre avec l'autosolisme et de s'engager dans la modification des comportements sans contraindre les personnes à abandonner leurs voitures.

Il faut rendre le futur désirable et faciliter les transitions. Les dispositifs incitatifs comme les aides à l'achat ou les locations longue durée de vélos électriques y concourent. Aussi, il faut développer les bornes de recharge électrique et stations de recharge multi énergies pour encourager les évolutions de pratiques...

Le développement des véloroutes et voies vertes sur le territoire concourt à l'amélioration du cadre de vie et au recours au vélo. Le développement de cette pratique doit être aussi encouragé par le développement de stationnements sécurisés (commerces, lieux publics, etc.). Dès que possible, il faudra veiller à ce que les boucles villageoises jouent une double fonction de découverte touristique mais aussi de déplacements locaux (entre bourg et hameaux, entre villages...). Le schéma modes doux prévu dans le cadre de l'appel à projet AVELO 2 pourra faciliter le déploiement de cette stratégie. Aussi, il faut proposer un mode de gouvernance facilitant la coopération entre communes ainsi que la bonne intégration des projets dans les stratégies de développement communale (Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) notamment) :

1. Un collège spécifique aux communes au sein du comité des partenaires pour garantir la complémentarité et cohérence des projets entre chacune d'elles ;
2. Une implication plus forte de l'intercommunalité dans son rôle de personne publique associée, pour garantir que les dispositions nécessaires au déploiement de ses diverses politiques et projets (dont les enjeux mobilité) soient inscrites dans les PLU.

Encourager le recours aux modes actifs des plus jeunes est aussi important (sensibilisation citoyenne, santé, environnement, cadre de vie...). Pour cela, il est possible d'agir efficacement par l'élaboration de plans de mobilité des établissements scolaires (pouvant faciliter le développement des « pédibus » notamment).



Les collectivités doivent par ailleurs donner l'exemple en renouvelant les parcs de véhicules pour des véhicules électriques ou à hydrogène, en se dotant de flottes de vélos, en développant le covoiturage. L'animation de « temps forts » sur la mobilité (Mai à vélo, journée européenne de la mobilité, challenge mobilité...) donnera à voir l'engagement du territoire et créera une dynamique locale. Il faut aussi dans ce cadre communiquer et sensibiliser régulièrement en mode « multicanal » (radios, panneaux digitaux, affichage, bulletins municipaux, réseaux sociaux...).

Axe 4 : Améliorer notre accessibilité depuis et vers les pôles extérieurs

La volonté est de répondre aux enjeux de mobilité internes et externes en insistant plus particulièrement sur les personnes éloignées. Développer des solutions de rabattement sur les gares est aussi un objectif, en aménageant des parkings relais et en organisant les rabattements depuis les polarités du territoire par exemple.

Maintenir une bonne connectivité des Balcons du Dauphiné aux agglomérations et pôles d'emplois environnants est donc essentiel. De nombreux projets sont portés en ce sens et nécessitent une coopération étroite avec les territoires voisins et les autres autorités organisatrices de mobilité :

- **Vers l'agglomération lyonnaise : étude menée par la région pour la mise en place d'un transport en commun en site propre de Crémieu à Meyzieu sur l'ancienne emprise du le Chemin de Fer de l'Est de Lyon (CFEL) ;**
- **Vers la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (CAPI) : projet de liaisons cycles depuis/vers les secteurs Bourgoin-Jallieu / L'Isle d'Abeau ;**
- **Vers l'Ain : expérimentation de covoiturage Covoit'ici depuis Montalieu-Vercieu et Tignieu-Jameyzieu vers le parc d'activités de la plaine de l'Ain. L'opportunité de reproduire et/ou adapter ce dispositif vers d'autres pôles extérieurs au territoire est aussi un enjeu.**

Des voies modes doux sécurisées doivent aussi faciliter les déplacements actifs depuis et vers l'extérieur du territoire, en équipant notamment les grands axes de pistes cyclables (Crémieu - Tignieu-Jameyzieu, Frontonas - La Verpillière...).

Enfin, il faut décliner la politique mobilité dans l'ensemble des actions de l'intercommunalité, c'est pourquoi par exemple des solutions d'accès décarbonés et/ou collectives aux grands événements du territoire sont à évaluer.

LES PRIORITÉS :

- o L'accès en vélo aux services du quotidien dans et à la périphérie du territoire
- o L'accès à l'emploi en covoiturage
- o L'accès à la Métropole de Lyon en TCSP

LA PRISE EN COMPTE DES PRIORITÉS DU SOCLE :

La mobilité et l'adaptation aux effets du réchauffement climatique sont les principales priorités du socle prises en compte



RÉDUCTION, TRI ET VALORISATION DES DÉCHETS

FICHE ORIENTATION - N°8

1. DESCRIPTIF SYNTHÉTIQUE DES ORIENTATIONS

OBJECTIF(S) VISÉ(S) :

La collecte et le traitement des déchets des ménages et déchets assimilés fait partie des compétences obligatoires de la communauté de communes (article L.5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales). Les enjeux à relever sont nombreux et complexes. Régulièrement de nouvelles lois renforcent les obligations incombant aux collectivités. L'intercommunalité se structure, avec la mise en place d'un taux unique de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) en 2020, l'harmonisation des conditions d'exonération de TEOM pour les entreprises en 2021, l'adhésion pleine et entière au syndicat des déchets SYCLUM en 2022.

Au-delà des enjeux de réduction des pollutions et de diminution des pressions sur la ressource, des voies d'économies conséquentes sont aussi à exploiter, nécessitant un important travail de sensibilisation auprès des habitants. 1/3 des déchets sont des bio-déchets qui sont brûlés inutilement, pour un coût 5 fois plus cher que le recyclage. La collecte en porte à porte peut aussi être optimisée. Il faut donc aller vers une part plus importante de déchets triés par le particulier

LANCEMENT POSSIBLE DES RÉFLEXIONS, DIAGNOSTICS OU ÉTUDES EN :

2021 ✓2022 2023 2024 2025 ET PLUS

MISE EN OEUVRE DES PROJETS ENVISAGÉS EN :

2021 ✓2022 2023 2024 2025 ET PLUS

PRÉCISER L'ÉCHÉANCE SI POSSIBLE - PROJET EN LIEN AVEC LA FICHE ORIENTATION 1 (ORIENTATION DE LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE)

2. DESCRIPTIF DÉTAILLÉ DES ORIENTATIONS

LES AXES DE LA POLITIQUE / STRATÉGIE VOTÉE :

Axe 1 : « Faire société » autour de l'enjeu déchets

Il faut donner du sens et « faire société » en s'engageant dans la limitation de la production de déchets. Une telle ambition suppose de ne pas se déconnecter des habitants.

Les habitants doivent être incités à mettre le moins de déchets résiduels. Il faut aussi que le circuit de recyclage des déchets jusqu'à leur valorisation finale soit « traçable » et accessible pour les citoyens.

Cette ambition d'évolution des pratiques passe par la nécessité pour la collectivité d'être exemplaire et de tirer les enseignements du passé



Il conviendra pour atteindre ces objectifs de sensibiliser et former aux éco-gestes, afin de réduire au maximum les déchets alimentaires notamment. Promouvoir et faciliter le recours à l'eau du robinet réduira le recours au plastique ou au verre en valorisant la qualité de l'eau distribuée sur le territoire. Enfin, un travail de lobbying pour porter ces enjeux au niveau national est également indispensable.

Axe 2 : S'appuyer sur des règles équitables et compréhensibles

Il faut assurer l'égalité des habitants en construisant un système compréhensible, acceptable et cohérent pour tous).

La mise en place d'un système de tarification incitative, en privilégiant le mode de collecte des déchets en porte à porte, concourra à ces objectifs. Le service apporté en déchetterie doit être amélioré et adapté aux divers besoins des habitants, notamment s'agissant des horaires d'ouverture (pour s'adapter aux contraintes de la population active).

S'agissant des professionnels, il faut pouvoir proposer des solutions simplifiant et encourageant aux gestes de tri (déchèteries dédiées ou accès sous condition aux déchèteries existantes, appui pour trouver les filières de valorisation...). Un travail partenarial peut être engagé avec les chambres consulaires pour mieux accompagner les professionnels, conduisant pourquoi pas à une charte et/ou un label valorisant les bonnes pratiques.

Axe 3 : Responsabiliser les producteurs de déchets

Parallèlement aux actions visant à sensibiliser et « faire sens », il convient aussi de lutter contre les comportements qui génèrent des dérèglements, au niveau des entreprises comme des habitants. Au-delà de la simple mobilisation du pouvoir de police du maire, il faut instituer un système de pollueur payeur.

Dans ce but, il convient de porter les enjeux de renforcement du pouvoir de police du maire au niveau national.

Localement, collecter régulièrement les encombrants sur chaque commune constituerait un service complémentaire et attractif. Les communes doivent également être accompagnée et soutenue dans la lutte contre les dépôts sauvages (ne serait-ce que par l'exonération des frais de traitement des déchets collectées par leurs soins).

Axe 4 : Agir de manière ciblée et adaptée sur toutes les familles de déchets

Il s'agit d'intervenir sur l'ensemble des familles de déchets, auprès de tous les publics, tout en limitant la prise en charge des déchets par les acteurs publics. L'ambition est d'aborder le traitement du déchet en fonction de sa nature et de sa provenance plutôt que du statut de celui qui le produit. Pour cela, il convient de bien calibrer le SYCLUM. Les délégués communautaires au Syclum doivent porter les orientations stratégiques de la politique publique déchets des Balcons du Dauphiné au sein du Syclum, qui doit les mettre en œuvre.

Mieux connaître pour mieux maîtriser et gérer de façon plus locale la chaîne de tri et valorisation des déchets sur le territoire est nécessaire, afin de vérifier par exemple l'opportunité d'installer une plate-forme de tri et/ou une unité de recyclage en Nord-Isère. Il faut aussi encourager les commerces à faciliter et développer les bonnes pratiques (consignes, achat en vrac...).



Axe 5 : Soutenir et développer l'économie circulaire

L'ambition est affichée de structurer les filières locales de recyclage, construire des filières locales selon les typologies de déchets et inscrire le réemploi comme un axe fort. La valorisation énergétique est aussi à investir. Cela permettra de viser l'indépendance du territoire en construisant des solutions locales. Il revient à l'intercommunalité, par sa compétence économique, de porter cette politique au travers d'actions telles que la mise en place d'une filière alimentaire locale, l'animation d'une démarche d'écologie industrielle et territoriale (cf politique publique relative au développement économique). Enfin, la méthanisation est aussi une filière d'avenir, mais ciblée en priorité sur les déchets d'activités (valorisation de produits alimentaires, déchets d'entreprises ou agricoles, boues de step...) et non sur la production dédiée de matière agricole.

PETITE ENFANCE ET ENFANCE

FICHE ORIENTATION - N°9

1. DESCRIPTIF SYNTHÉTIQUE DES ORIENTATIONS

OBJECTIF(S) VISÉ(S) :

L'objectif est de faciliter les parcours des familles au travers des différents temps de vie de leurs enfants : depuis devenir parent à accompagner son adolescent sur le territoire.

L'ambition est de donner aux enfants des Balcons les clés pour grandir sereinement et acquérir ce qui les aidera à devenir des citoyen-nes, émancipé-es et solidaires du monde qui les entoure.

Amener les élus à se questionner et se positionner sur des sujets internes aux 2 directions

- Tarification des alsh
- Spatialisation géographique des structures
- Distinction entre offre publique et privée (petite enfance)

LANCEMENT POSSIBLE DES RÉFLEXIONS, DIAGNOSTICS OU ÉTUDES EN :

✓2021 ✓2022 ✓2023 2024 2025 ET PLUS

MISE EN OEUVRE DES PROJETS ENVISAGÉS EN :

2021 ✓2022 ✓2023 ✓2024 2025 ET PLUS

PRÉCISER L'ÉCHÉANCE SI POSSIBLE

2. DESCRIPTIF DÉTAILLÉ DES ORIENTATIONS

LES AXES DE LA POLITIQUE / STRATÉGIE VOTÉE :

LES PRIORITÉS :

Axe 1 : Garantir l'accessibilité des services pour tous

Un projet, une offre identique pour tous, une prise en compte des spécificités territoriales et des projets des bassins de service pour favoriser l'équité d'accès aux services et permettre l'accueil de tous

Axe 2 : Permettre aux enfants et à leur famille de découvrir leur territoire

- Protéger la nature et l'environnement en (re)découvrant son territoire, protégeant la nature, développant une culture scientifique écoresponsable



- Contribuer aux citoyens de demain en développant des actions de solidarité, de citoyenneté, en étant acteur de ses loisirs et en développant le vivre ensemble, les temps avec les familles, l'intergénérationnel

Axe 3 : Déployer l'art et la culture, faciliter le développement de l'imaginaire et la créativité des enfants

- Permettre de découvrir les usages, cultures et patrimoine locaux
- Permettre de délivrer une éducation artistique aux enfants pour nourrir leur bien-être et leur expression.
- Développer la créativité.

LA PRISE EN COMPTE DES PRIORITÉS DU SOCLE :

L'ACCESSIBILITÉ AUX SERVICES EN MILIEU RURAL

LA MOBILITÉ

LA CULTURE

FICHE ORIENTATION - N°10

1. DESCRIPTIF SYNTHÉTIQUE DES ORIENTATIONS

OBJECTIF(S) VISÉ(S) :

La politique culturelle souhaite tendre vers un accès de tous à une offre de diffusion culturelle au titre de la rencontre avec les œuvres et de pratique artistique et culturelle tout au long de l'année. Cette ambition doit servir à poser le cadre d'une offre cohérente et d'un programme d'actions pluriannuel en concertation avec les communes afin de toucher les différents publics sur l'ensemble du territoire tout en laissant la porte ouverte à des initiatives répondant aux quatre axes structurants.

LANCEMENT POSSIBLE DES RÉFLEXIONS, DIAGNOSTICS OU ÉTUDES EN :

✓2021 ✓2022 2023 2024 2025 ET PLUS

MISE EN OEUVRE DES PROJETS ENVISAGÉS EN :

2021 ✓2022 ✓2023 ✓2024 ✓2025 ET PLUS

PRÉCISER L'ÉCHÉANCE SI POSSIBLE

2. DESCRIPTIF DÉTAILLÉ DES ORIENTATIONS

LES AXES DE LA POLITIQUE / STRATÉGIE VOTÉE :

- la diffusion de la culture auprès de publics diversifiés
- trouver des synergies entre le maillage des propositions culturelles de l'intercommunalité et celles des communes.
- adapter le secteur de la culture, la pratique et les actions artistiques aux spécificités du territoire en portant une attention toute particulière au développement des personnes et des relations entre elles

LES PRIORITÉS :

Axe 1 : Favoriser la médiation culturelle et l'EAC

L'EAC s'ouvre à d'autres niveaux scolaires, à des publics éloignés ou empêchés, intergénérationnel. La résidence d'artistes est un levier pour la diffusion d'une offre culturelle au plus près des usagers et de manière décentralisée et pour favoriser la programmation jeune public et les collaborations. La collectivité souhaite se doter d'une Convention Territoriale d'Éducation Artistique et Culturelle (CTEAC) pour la mise en réseau des acteurs et des structures culturelles du territoire.



Axe 2 : Favoriser la diffusion artistique et le soutien à la création pour porter une offre culturelle au plus près des communes et des habitants

Les festivals sont des marqueurs identitaires de la création, de la diffusion, de l'itinérance et de la sensibilisation dans les champs de la musique et du théâtre mais aussi du patrimoine.

Il est nécessaire pour la collectivité de porter un projet culturel au travers d'un dispositif territorial permettant de mettre en réseau les différents acteurs et les différents champs culturels. Une étude sur la faisabilité du déploiement du centre culturel de rencontre « Paul Claudel » sera réalisée.

Axe 3 : Garantir l'égalité d'accès à la lecture publique

La mise en place d'un schéma de lecture public en lien avec le Département de l'Isère et les structures existantes sur le territoire permet de soutenir et développer ce secteur.

Axe 4 : Favoriser et améliorer la communication sur l'offre culturelle, accompagner et fédérer les acteurs locaux, accompagner les communes dans leurs programmations culturelles.

- Moyens à développer : une meilleure coordination de la diffusion,
- Une mise en réseau et visibilité des activités afin de donner à voir cette offre culturelle comme une offre globale de territoire, mettre en place un calendrier culturel,
- Le soutien et le développement de certains secteurs culturels,
- La mutualisation : des moyens techniques, des offres.

ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE PUBLIQUE

AGRICULTURE

FICHE ORIENTATION - N°11

1. DESCRIPTIF SYNTHÉTIQUE DES ORIENTATIONS

OBJECTIF(S) VISÉ(S) :

L'enjeu de la collectivité est de soutenir la profession agricole afin d'anticiper et d'accompagner son évolution vers une agriculture d'avenir. Les objectifs visés sont le maintien des exploitations sur le territoire afin de permettre une agriculture nourricière de proximité, de qualité, accessible par tous et qui prenne en compte les enjeux environnementaux qui font la richesse du territoire (ressource en eau, biodiversité, paysages, sol, climat etc.). Le tout dans une logique de transversalité avec les autres politiques publiques votées.

LANCEMENT POSSIBLE DES RÉFLEXIONS, DIAGNOSTICS OU ÉTUDES EN :

2021 ✓2022 ✓2023 2024 2025 ET PLUS

MISE EN OEUVRE DES PROJETS ENVISAGÉS EN :

2021 2022 ✓2023 ✓2024 2025 ET PLUS

PRÉCISER L'ÉCHÉANCE SI POSSIBLE

2. DESCRIPTIF DÉTAILLÉ DES ORIENTATIONS

LES AXES DE LA POLITIQUE / STRATÉGIE VOTÉE :

LES 4 AXES MAJEURS DES POLITIQUES PUBLIQUES

Axe 1 : Soutenir la profession agricole pour faciliter l'accès au foncier et assurer la reprise et le développement des exploitations

- Préserver le foncier agricole en lien avec le zéro artificialisation nette (ZAN) et pour dynamiser les polarités de bassins de services.
- Accompagner les agriculteurs dans leur projet d'installation et / ou de transmission de ferme, avec une attention particulière à la conservation de l'élevage sur le territoire.
- Conserver ou redonner une vocation agricole aux terrains productifs.
- Constituer des réserves foncières.
- Mise en dynamique du service de remplacement des agriculteurs en cas d'arrêt maladie ou de congés.



Axe 2 : Promouvoir des pratiques agricoles qui préservent les ressources et la biodiversité

- Promouvoir et accompagner les agriculteurs vers des pratiques qui préservent la ressource en eau, notamment sur les aires d'alimentation de captage en eau potable.
- Préserver la multifonctionnalité de l'agriculture (forêt, bois, haies, paysages ...) en accompagnant les agriculteurs dans la mise en œuvre de mesures agro-environnementales et climatiques favorables à la préservation des enjeux environnementaux (sol, eau, biodiversité, climat, paysage).
- Soutenir l'élevage et la polyculture-élevage, pratiques culturales qui préservent l'eau, la biodiversité, les paysages (bocage...).

Axe 3 : Accompagner l'adaptation et la participation des activités agricoles à l'intégration des enjeux énergie / climat

- Faire émerger des projets de valorisation énergétique de façon concertée avec la politique de développement des énergies renouvelables de façon à ne pas créer de conflits d'intérêt entre le développement des énergies renouvelables, la production vivrière et la préservation de la biodiversité.
- Accompagner les pratiques agricoles favorables au stockage carbone (le maintien des infrastructures agroécologiques (haies, bandes boisées...), l'implantation d'intercultures, la préservation des prairies, le semi-direct etc.) et tout autre espace écologique source de puits de carbone.
- Privilégier l'élevage et la polyculture, l'autonomie des exploitations.
- Développer la production, la transformation et la consommation locale afin de réduire l'impact carbone.
- Privilégier les innovations et le réseau d'acteurs.

Axe 4 : Développer une stratégie alimentaire locale et promouvoir la consommation locale

- Mettre en place une stratégie alimentaire locale qui répondent aux besoins du territoire : alimentaires, maintien des paysages et de la biodiversité, préservation des ressources en eau, développement d'une économie agricole et agro-alimentaire intégrées au territoire et bas carbone.
- Développer des actions en faveur de l'économie de proximité.
- Développer les filières locales et les valoriser.
- Relocaliser la production, la transformation et la consommation autant que possible sur le territoire des Balcons, par exemple par la création d'un outil de transformation sur le territoire (cuisine centrale, légumerie/conserverie etc.)
- Sensibiliser tous les publics et faire mieux connaître l'agriculture du territoire

LES PRIORITÉS :

Maintenir sur le territoire des exploitations « rentables », préserver les ressources (eau, biodiversité, sol), favoriser une alimentation locale et durable.



LA PRISE EN COMPTE DES PRIORITÉS DU SOCLE :

BIODIVERSITÉ :

Accompagner les agriculteurs dans la mise en œuvre de mesures agro-environnementales et climatiques favorables à la préservation de la biodiversité : diminution des traitements phytosanitaires, maintien des prairies, maintien des haies, pression de pâturage etc. La préservation de la biodiversité peut aussi passer par la protection du foncier, les Périmètres de Protection des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains (PPEANP) sont à ce titre une opportunité à étudier.

RESSOURCE EN EAU :

Améliorer la préservation de la ressource en eau notamment sur les aires d'alimentation de captages en eau potable, expérimenter des techniques culturales moins consommatrices d'eau,

ADAPTATION AUX IMPACTS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE :

Expérimenter de nouvelles pratiques agricoles favorables à la captation du carbone, adapter les types de cultures, préserver les infrastructures agro-écologiques (haies, mares, bois etc.), accompagner les agriculteurs vers des solutions innovantes, améliorer la logistique en restauration collective pour réduire l'impact carbone, réduire le gaspillage alimentaire, développer et promouvoir les débouchés locaux et pérennes pour les agriculteurs.

MOBILITÉ :

La mise en œuvre d'une stratégie alimentaire locale, et notamment la relocalisation de la production, de la transformation et de la consommation permet le transport efficient des denrées alimentaires au sein de territoire (agriculteurs > cuisines > consommateurs).

Accès aux services en milieu rural : développer un service de restauration scolaire et périscolaire de qualité, développer l'accès aux produits locaux.

ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE PUBLIQUE EN FAVEUR DE L'INSERTION-INCLUSION

FICHE ORIENTATION - N°12

1. DESCRIPTIF SYNTHÉTIQUE DES ORIENTATIONS

OBJECTIF(S) VISÉ(S) :

L'enjeu de la collectivité, au-delà de soutenir financièrement des structures œuvrant dans le champ de l'insertion, est de pouvoir apporter un appui pour une prise en compte des problématiques d'insertion socioprofessionnelle et d'inclusion sociale des publics les plus fragiles du territoire, dans une logique de parcours et en transversalité avec d'autres politiques publiques déjà votées.

LANCEMENT POSSIBLE DES RÉFLEXIONS, DIAGNOSTICS OU ÉTUDES EN :

2021 ✓2022 ✓2023 2024 2025 ET PLUS

MISE EN OEUVRE DES PROJETS ENVISAGÉS EN :

2021 ✓2022 ✓2023 ✓2024 ✓2025 ET PLUS

PRÉCISER L'ÉCHÉANCE SI POSSIBLE

2. DESCRIPTIF DÉTAILLÉ DES ORIENTATIONS

LES AXES DE LA POLITIQUE / STRATÉGIE VOTÉE :

Axe 1 : Prévenir les situations de vulnérabilité en agissant dès l'enfance

- Favoriser l'entraide et les collaborations citoyennes avec les enfants et les jeunes ;
- Prévenir les situations de mal-être, la violence et la marginalisation ;
- Conforter la personne dans ses capacités en s'appuyant sur les services et structures compétents en matière d'accompagnement. Grâce à l'accompagnement, il s'agit de permettre à la personne de reprendre confiance en elle et de développer son pouvoir d'agir ;
- Porter une attention particulière au public « invisible », isolé et vulnérable, ce qui exige la coordination d'une pluralité d'acteurs locaux sur un temps long.

Axe 2 : Développer une politique d'insertion socio-professionnelle en direction des publics fragilisés et éloignés de l'emploi

- Développer des partenariats avec les entreprises, « faire réseau » ;
- Être facilitateur des actions portées par le service public de l'emploi (Pôle emploi, Cap emploi et Mission Locale Nord-Isère) en lien avec le projet de territoire et les besoins des habitants ;
- Orienter les interventions portées par les structures du territoire favorisant l'accès à l'emploi des publics en difficulté d'insertion et nécessitant un accompagnement renforcé au regard des besoins des habitants et des enjeux du projet de territoire ;



- Déployer/expérimenter de nouvelles structures inclusives en lien avec le projet de territoire : soutien à la création de structures du réemploi-réutilisation en corrélation avec l'enjeu majeur du projet de territoire relatif à l'adaptation aux enjeux climatiques et avec l'axe 5 de la politique déchet « soutenir et développer l'économie circulaire » ;
- Accompagner à la construction du projet de vie en orientant vers les services compétents en matière d'accompagnement socio-professionnel ;
- Favoriser la mise en œuvre de clauses sociales dans les marchés publics et porter une politique incitative auprès des communes du territoire sur l'offre d'insertion.

Axe 3 : Favoriser l'inclusion sociale en agissant de façon transversale avec les autres politiques publiques

- Favoriser la mobilité inclusive sur le territoire ;
- Porter une attention aux parents en difficulté dans l'exercice de leur fonction parentale et particulièrement aux familles monoparentales. Dans ce cadre, le développement des crèches à vocation d'insertion professionnelle peut représenter pour les familles précarisées un levier à la problématique du mode de garde comme frein au retour à l'emploi ;
- Favoriser l'accompagnement numérique des habitants pour permettre l'accès aux services publics ;
- Contribuer à l'émergence d'espaces facilitant le lien humain ;
- Faciliter l'inclusion par un accès pour tous à la culture et au sport ;
- Développer des formes d'habitat inclusif et favoriser le parcours résidentiel des ménages aux ressources modestes.

LES PRIORITÉS :

LA PRISE EN COMPTE DES PRIORITÉS DU SOCLE :

MOBILITÉ :

Favoriser la mobilité inclusive sur le territoire : transport à la demande, déploiement des voies cyclables, covoiturage, aide au financement du permis de conduire, prêt de véhicules, de vélos à assistance électrique, ... ce grand nombre de pistes (et d'autres encore) demande à être étudié à la lumière d'une étude des besoins en mobilité des personnes empêchées dans leurs déplacements afin d'identifier les leviers les plus pertinents à mettre en œuvre.

ACCÈS AUX SERVICES EN MILIEU RURAL :

Favoriser l'accompagnement numérique des habitants pour permettre l'accès aux services publics : la dématérialisation croissante de l'ensemble des services publics crée des ruptures d'égalité dans l'accès des usagers aux services. La mise en place d'un accompagnement numérique de proximité, au-delà de favoriser l'inclusion des personnes dans une société du « tout numérique », constitue avant tout un moyen de prévenir la dégradation des situations :

- Faire connaître les services et les différents espaces proposant une offre numérique ;
- Accompagner le maillage territorial en matière numérique en ayant une attention particulière aux publics les plus fragiles pour faciliter leur accès aux nouvelles formes du service public ;
- Favoriser l'acquisition de compétences par la mise en œuvre d'un accompagnement à l'autonomisation ;
- Encourager les initiatives d'acquisition ou de mise à disposition de matériel pour des ménages modestes, initiatives inscrites dans une démarche de réemploi-réutilisation.



ADAPTATION AUX IMPACTS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE :

Déployer/expérimenter de nouvelles structures inclusives en lien avec le projet de territoire : soutien à la création de structures du réemploi-réutilisation (ex : ressourcerie / recyclerie, « repair café », ateliers solidaires d'échanges de savoirs) en corrélation avec l'enjeu majeur du projet de territoire relatif à l'adaptation aux enjeux climatiques et avec l'axe 5 de la politique déchet « soutenir et développer l'économie circulaire ».

BIODIVERSITÉ

FICHE ORIENTATION - N°13

1. DESCRIPTIF SYNTHÉTIQUE DES ORIENTATIONS

OBJECTIF(S) VISÉ(S) :

- Mieux préserver la biodiversité, et ainsi nos ressources, en tenant compte des déséquilibres environnementaux et climatiques croissants.
- Mieux préserver les milieux naturels dans un territoire riche, et soumis aux pressions foncières.
- Mieux rendre chacun acteur de cet effort et faire de la préservation de la biodiversité une exigence systémique.

Vision : les Balcons du Dauphiné, un territoire qui agit pour la préservation et le développement de la biodiversité

Cinq axes sont définis, avec en point commun, la nécessité de faire appel à des changements comportementaux et sociétaux profonds, passant par une plus grande sobriété des modes de vie. La communauté de communes des Balcons du Dauphiné souhaite quant à elle être exemplaire dans sa capacité à se mobiliser sur l'ensemble des axes, au regard de la singularité et de l'exceptionnalité du territoire, et en faire un territoire en pointe et porteur d'innovations. La reconnaissance et l'animation du site Natura 2000 « L'Isle Crémieu » est un marqueur de cet engagement, tout comme la démarche d'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) et le Projet Agro-Environnementale et Climatique (PAEC). Une labellisation Territoires Engagés pour la Nature (TEN) pourra constituer un engagement supplémentaire.

LANCEMENT POSSIBLE DES RÉFLEXIONS, DIAGNOSTICS OU ÉTUDES EN :

2021 ✓2022 2023 2024 2025 ET PLUS

MISE EN OEUVRE DES PROJETS ENVISAGÉS EN :

2021 ✓2022 ✓2023 ✓2024 ✓2025 ET PLUS

PRÉCISER L'ÉCHÉANCE SI POSSIBLE - 31/12/2029



LES AXES DE LA POLITIQUE / STRATÉGIE VOTÉE :

Axe 1 : Protéger et gérer durablement nos ressources naturelles

Afin de protéger et gérer durablement nos ressources naturelles, un des objectifs consiste à mieux connaître pour mieux protéger. L'amélioration des connaissances des enjeux environnementaux permettra de définir des indicateurs afin d'évaluer les actions mises en œuvre (Natura 2000, ABC, inventaires de haies et mares, inventaires participatifs, ...)

et assurer le suivi de l'état de conservation des habitats et espèces. Dans cette perspective, il s'agit notamment de réaliser des inventaires et des suivis faunistiques et floristiques. Une veille sur le développement et la répartition des espèces exotiques envahissantes est aussi nécessaire. La préservation des ressources naturelles repose aussi sur la préservation voire la restauration d'écosystèmes fonctionnels, notamment les « cœurs de biodiversité » et les « corridors écologiques ». Dans cette perspective, il est essentiel de poursuivre l'animation du site Natura 2000 « L'Isle Crémieu » ainsi que la gestion et la restauration des milieux dégradés, des espaces protégés et/ou patrimoniaux et de restaurer le fonctionnement des écosystèmes. La compensation environnementale peut s'avérer le cas échéant une démarche propice (plantation de haies, préservation et création de mares, etc.).

Préserver la biodiversité passe aussi par l'amélioration de la gestion forestière, avec la lutte contre les coupes rases, la limitation des résineux, la mise en œuvre d'outils de gestion (charte forestière, plan de gestion,...), la sensibilisation aux enjeux et bonnes pratiques.

Agir sur le foncier reste un incontournable. La mise en place d'une stratégie foncière contribuera à préserver les parcelles à forts enjeux environnementaux (favorables à la biodiversité, la préservation de la ressource en eau, etc.), et pourra également améliorer le rôle des communes dans les attributions de terrains agricoles et naturels. Côté mesures de protection du foncier, les Périmètres de Protection des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains (PPEANP) sont à ce titre une opportunité à étudier.

Afin de préserver les réservoirs de biodiversité, il sera nécessaire de développer le réseau de sites gérés et/ou étendre les sites existants en lien avec les enjeux écologiques locaux via, notamment, les dispositifs et outils réglementaires ou de gestion existants tels les Arrêtés Préfectoraux de Protection Biotope (APPB), les Arrêtés Préfectoraux de Protection des Habitats Naturels (APPHN), les Espaces Naturels Sensibles (ENS), le site Natura 2000, etc. Dans cette perspective, un important travail d'animation sera mené afin d'assurer la gestion de certains espaces naturels sensibles pré-identifiés en étroite concertation avec les communes.

S'agissant spécifiquement des zones humides et cours d'eau, il convient de préserver et restaurer le grand cycle de l'eau par des travaux de restauration de cours d'eau et de zones humides pour permettre l'atteinte du bon état écologique des eaux fixé par la directrice cadre européenne sur l'eau : restauration des fonctionnalités des cours d'eau, zones humides, restauration des ripisylves, gestion des réseaux d'assainissement, limitation des pollutions chimiques (intrants...) des activités domestiques, industrielles et agricoles, eaux pluviales... (cf. axe 2 et 3 politique publique cycles de l'eau). De même, pour assurer un partage équitable de la ressource en eau et restaurer une bonne qualité des milieux, il sera essentiel d'améliorer nos connaissances. Le développement d'outils et plans de gestion favorables aux milieux aquatiques et à la biodiversité (contrat environnemental de la Bourbre, réflexion sur la gestion des marais du Catelan et de Morestel, plan de gestion Castor, plans de gestion dans le cadre des mesures agro-environnementales et climatiques, ...) sont aussi des actions à encourager et poursuivre, afin de préserver nos ressources en eau.

Axe 2 : Améliorer la place du vivant dans les espaces urbains ou péri-urbains

L'objectif est d'intégrer le vivant dans les espaces urbains et péri-urbains. La présence de la nature en ville s'appuie notamment sur :

- Le développement des espaces verts et la gestion raisonnée et différenciée des espaces (parcs, bords de voiries, chemin, etc.), en comprenant des actions telles que les potagers urbains et la renaturation des cours d'école et de crèches par exemple. Ces actions concourent qui plus est à la réduction des îlots de chaleur ;
- La lutte contre la pollution lumineuse (limitation de l'éclairage nocturne) ;
- Le maintien et la restauration des continuités écologiques (trame noire, corridors, ...) ;
- La mise en œuvre de solutions fondées sur la nature en privilégiant les espèces locales adaptées au territoire et aux enjeux climatiques.

Intégrer le vivant, c'est également éco-concevoir les constructions en visant « l'exemplarité bâtiminaire » (bâtiments à énergie positive, bioclimatiques), avec des habitats intégrant la biodiversité dans leur conception. Cela peut passer par les matériaux, l'intégration de nichoirs, la végétalisation des murs et toitures, l'intégration des énergies renouvelables (sur les milieux artificialisés en priorité tels que bâtis, toits, etc.), des passages à faune et corridors... Ces enjeux de transition doivent aussi être promus auprès des entreprises et pour l'aménagement des zones d'activités (cf. axe 2 politique publique développement économique).

Plus globalement, l'heure est aussi à l'économie foncière et la préservation des sols : Zéro Artificialisation Nette (ZAN), densification, dés-imperméabilisation...

Axe 3 : Informer, sensibiliser, accompagner et mobiliser les acteurs et usagers locaux

Pour préserver la biodiversité et faire prendre conscience à chacun des enjeux écologiques, socio-économiques et culturels actuels, la communication, l'information et la sensibilisation sont trois facteurs clés essentiels. L'objectif est donc de communiquer, d'informer et de sensibiliser toutes les parties prenantes, et de les accompagner quand nécessaire.

La sensibilisation des parties prenantes prend sa source dans la reconnexion des publics à la nature, fondamental de cette sensibilisation.

Cette sensibilisation pourra s'appuyer sur :

- Les actions culturelles comme vecteur de sensibilisation ;
- Le développement des animations à destination des publics jeunes : crèches et centres de loisirs sous compétence intercommunale, écoles (sorties nature, classes en extérieur challenges/initiatives...) ;
- La renaturation des cours d'école et des crèches ;
- Le développement des formations à destination des agents, entreprises, élus, agriculteurs, et porteurs de projets divers ;
- La création de sentiers nature et pédagogiques, le long des cours d'eau par exemple, avec des animations et des chantiers participatifs ;
- L'accompagnement des actions de développement touristique et de mise en valeur de sites, visant les espaces naturels et leur patrimoine, dans le respect des enjeux de biodiversité ;
- La création de lieux d'échanges autour de l'environnement et des bonnes pratiques écologiques.

Afin de mener à bien les actions mentionnées dans l'axe 1 visant à préserver les ressources naturelles, il est nécessaire d'accompagner techniquement les acteurs locaux, propriétaires et ayants-droits dans leurs projets, plans et programmes. La poursuite de l'accompagnement technique des porteurs de projets, plans, programmes, des gestionnaires (privés ou publics) et des collectivités sur la prise en compte des enjeux environnementaux est essentiel pour assurer la préservation de la biodiversité et de l'environnement dans un juste équilibre avec le maintien des activités économiques et sociales de notre territoire.



Axe 4 : Encourager la transition écologique du modèle agricole

Afin d'encourager les agriculteurs à adopter des pratiques en adéquation avec les enjeux de préservation de la biodiversité, de la ressource en eau, du sol et d'adaptation aux changements climatiques, l'objectif est de soutenir le développement de pratiques et de filières agricoles locales soucieuses de ces enjeux (cf axe 4 politique publique cycles de l'eau). L'élaboration d'une stratégie foncière et le déploiement d'actions support des enjeux environnementaux et communautaires y concourra (conventions, acquisitions, baux environnementaux, etc.).

Il s'agit aussi d'accompagner l'agriculture vers des solutions innovantes, adaptées au changement climatique (cf. axe 4 politique publique cycles de l'eau), moins impactantes sur l'eau, la biodiversité et les sols (cf axe 4 politique publique cycles de l'eau et axe 2 de la politique publique agriculture).

Le développement d'une « agriculture bas carbone » est à promouvoir, en soutenant l'ensemble des acteurs des filières agricoles de proximité (de l'exploitation à la transformation en passant par la consommation, le développement de carburants agricoles décarbonés, ...). Le maintien des infrastructures agroécologiques (haies, bandes boisées, intercultures, prairies...) assure aussi, en plus de services écologiques multiples, un véritable rôle de puits de carbone. Les porteurs de projets pourront de même être accompagnés sur les questions de valorisation énergétique (potentiel de méthanisation territoriale), (cf. axe 2 de la politique publique agriculture).

Parallèlement, un travail de sensibilisation et d'accompagnement à la réduction voire la suppression de l'utilisation des produits phytosanitaires (pesticides, herbicides, fongicides, traitements anti-parasitaires...) est à mener auprès des agriculteurs.

Les filières en agriculture biologique, en expérimentant des solutions locales avec les agriculteurs, sont à soutenir (exemple : une garantie de couvrir la perte de revenus en cas de dégradations de récoltes liées à la non utilisation de pesticides).

Les projets agro-environnementaux et climatiques participent de cet objectif (cf. document d'objectifs Natura 2000 et PCAET), et permettent de mettre en œuvre des mesures de gestion et de restauration d'habitats ou d'habitats d'espèces dans les exploitations agricoles (création de mares, haies, bosquets, ...), même si une fois encore, il convient de militer pour la simplification administrative des démarches, souvent présentée comme un frein.

Enfin, un travail important est à mener pour développer avec les exploitations agricoles des Balcons du Dauphiné des filières et productions aux débouchés locaux, dans le cadre d'une stratégie alimentaire territoriale à bâtir (axe 3 de la stratégie du PCAET et axe 4 de la politique publique agriculture).

Axe 5 : Lutter contre les déséquilibres environnementaux

Préserver la biodiversité, c'est également lutter contre les déséquilibres environnementaux et mettre en œuvre les fondamentaux permettant la résilience et l'adaptation des écosystèmes aux déséquilibres actuels et à venir.

Cette lutte consiste notamment à :

- Limiter la hausse de gaz à effet de serre participant à l'aggravation du changement climatique : décarbonation des modes de vie par la limitation des déplacements motorisés et l'autosolisme (cf politique mobilité et plan climat air énergie territorial), développement des énergies renouvelables, respectueuses de la préservation des ressources naturelles, agricoles et paysagères du territoire (cf politique de développement des énergies renouvelables et plan climat air énergie territorial) ;
- Poursuivre la lutte contre les espèces invasives, animales et végétales (tel que frelon asiatique, renouées asiatiques, ambrosie à feuilles d'armoise, ...) et notamment les espèces émergentes.

ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE PUBLIQUE

ÉNERGIE

FICHE ORIENTATION - N°14

1. DESCRIPTIF SYNTHÉTIQUE DES ORIENTATIONS

OBJECTIF(S) VISÉ(S) :

Développer la production d'énergies renouvelables, s'adapter au changement climatique.

PORTEUR/PILOTE ENVISAGÉ :

Communauté de communes des Balcons du Dauphiné - Direction de projet climat énergie - Directions associées "stratégie patrimoniale" et "urbanisme et stratégie foncière" ; SIG et observatoire et agriculture, développement économique et touristique.

PARTENAIRE(S) CONCERNÉ(S) :

Réduire les consommations énergétiques et développer les énergies renouvelables.

- Département de l'Isère / financement
- AGEDEN (Association de Gestion Durable de l'Energie) / maître d'œuvre/suivi/évaluation
- TE38 (Territoire d'Energie Isère)/ maître d'œuvre/suivi / évaluation
- CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie) & CMA (Chambre de Métiers et de l'Artisanat) / assistance à maîtrise d'ouvrage/maîtrise d'œuvre
- Opérateur OPAH (Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat)(Soliha) / maître d'œuvre/suivi / évaluation

LANCEMENT POSSIBLE DES RÉFLEXIONS, DIAGNOSTICS OU ÉTUDES EN :

2021 2022 ✓2023 2024 2025 ET PLUS

MISE EN OEUVRE DES PROJETS ENVISAGÉS EN :

2021 2022 ✓2023 ✓2024 2025 ET PLUS

PRÉCISER L'ÉCHÉANCE SI POSSIBLE - DÉBUTE EN 2023 ET 2024 ET PLUS



2. DESCRIPTIF DÉTAILLÉ DES ORIENTATIONS

CONTEXTE

Le projet de territoire des Balcons du Dauphiné, adopté en juillet 2022, identifie l'adaptation aux impacts du changement climatique comme un des cinq enjeux majeurs des prochaines années. Le dernier rapport du Groupe Intergouvernemental d'Experts sur l'Évolution du Climat (GIEC) publié en mars 2023 à l'issue d'une session d'approbation qui s'est tenue du 13 au 17 mars en Suisse avec les représentants des 195 pays membres, rappelle que les émissions de gaz à effet de serre dues aux activités humaines ont réchauffé le climat à un rythme sans précédent : la température de la surface du globe s'est élevée d'1,1 °C par rapport à la période préindustrielle. Quels que soient les scénarios d'émissions, le GIEC estime que le réchauffement de la planète atteindra 1,5 °C dès le début des années 2030. En effet, l'analyse de la dernière période montre que les risques climatiques apparaissent plus tôt que prévu, et de manière plus sévère (sécheresse, tempêtes, vagues de chaleur, etc.).

Seule une réduction rapide, forte et soutenue des émissions de gaz à effet de serre limiterait le réchauffement afin d'atteindre les objectifs climatiques de l'accord de Paris. D'ailleurs, parmi les trajectoires analysées par le GIEC, toutes celles qui sont compatibles avec les objectifs climatiques s'appuient sur un développement massif des énergies renouvelables, d'une part : la réglementation fixe un objectif national de 32 % des consommations d'énergies par des énergies renouvelables en 2030. Et également, une forte réduction de la consommation qui représente une autre condition indispensable pour limiter le changement climatique. À ce propos, le GIEC emploie pour la première fois dans ce rapport le terme de « sobriété ». Il est défini comme les mesures permettant d'éviter des demandes (en énergie, mais aussi en matériaux, eau...) tout en assurant le bien-être des personnes. Une forte réduction de la demande pourrait permettre, selon les projections, une baisse de l'ordre de 40 à 70% des émissions mondiales de gaz à effet de serre d'ici 2050. Il est important de rappeler qu'il n'est pas question ici du cumul de petits gestes individuels mais bien d'actions collectives.

Le territoire des Balcons du Dauphiné souhaite prendre sa part. Les présentes orientations de la politique de développement des Énergies renouvelables (EnR), qui s'inscrivent dans les documents cadres, visent à préciser la place qui devra être celle de la puissance publique pour que le territoire devienne un territoire d'EnR. En effet, des initiatives en ordre dispersé risquent d'entraîner une perte d'efficacité et la non-atteinte des objectifs fixés dans le cadre du Plan Climat Air Énergie Territorial, sachant que ces derniers sont probablement déjà sous dimensionnés. Les résultats à atteindre devront les dépasser au regard de l'accélération du phénomène constaté. Il revient au territoire de traiter cette question, par la mise en œuvre de politiques favorables à la lutte contre le changement climatique, répondant aux enjeux plus spécifiques du territoire des Balcons du Dauphiné, que sont l'agriculture, l'eau et la préservation du patrimoine.

Bien sûr le changement climatique s'inscrivant dans le contexte plus large des nombreux impacts humains sur l'environnement (perte de biodiversité, épuisement des ressources naturelles, dégradation des sols et des écosystèmes), les interactions entre climat, écosystèmes et sociétés humaines sont donc essentielles à prendre en compte. Ainsi chaque politique publique adoptée et ses déclinaisons opérationnelles prennent en compte les enjeux majeurs identifiés par le projet de territoire et notamment celui de l'anticipation et l'adaptation aux changements climatiques (source : Politiques publiques agriculture, déchets, mobilité, ...). En effet, la rénovation des bâtiments, la transition vers les mobilités bas carbone (transports en commun, marche, vélo, covoiturage), la maîtrise de nos productions et nos consommations (d'énergie, de ressource, d'espace...), la gestion des espaces naturels, une alimentation saine issue d'une agriculture durable, sont autant de pistes d'actions pour limiter nos émissions de gaz à effet de serre et la dégradation de nos écosystèmes.



OBJECTIF

Des initiatives existent sur le territoire sans stratégie d'ensemble, développées en fonction d'opportunités du moment, ou de l'évolution réglementaire, des accompagnements financiers... L'aspect positif est l'existence d'initiatives particulières et par conséquent des productions locales. Elles s'appuient sur différentes énergies et technologies.

L'objectif de la communauté de communes est d'asseoir le bloc communal dans son rôle pour le développement des énergies renouvelables. Cela sera rendu possible par l'animation des dynamiques, le pilotage d'initiatives, l'accompagnement selon différentes modalités des porteurs de projets afin de faciliter la création de filières locales.

LA POLITIQUE PUBLIQUE DE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES COMPORTE 3 AXES :

- **Axe 1 : Créer des dynamiques et mettre en réseau les porteurs d'initiatives existantes**
- **Axe 2 : Soutenir, selon différentes modalités, les projets structurants pour le territoire ou les initiatives à venir**
- **Axe 3 : Créer une filière locale de l'énergie rapprochant production et consommation et impliquant les acteurs du territoire**

LES PROJETS DE LA COLLECTIVITÉ

Les projets identifiés actuellement sont les suivants :

Axe 1 :

- accompagner les communes dans l'identification des potentiels (au niveau communal et intercommunal) qui pourraient accueillir des énergies renouvelables (toitures, terrains, ...). Cela permet de connaître précisément l'ensemble des potentiels EnR tant du patrimoine public que privé et ainsi d'être plus efficace pour couvrir les besoins qui émergent.
- mettre en place des initiatives conjointes entre communes intéressées et l'intercommunalité telle la création d'une société de projet pour construire la convergence et accélérer la dynamique de déploiement des EnR.
- L'établissement d'un schéma directeur de développement des énergies renouvelables permettra d'embarquer toutes les parties prenantes, d'affiner la stratégie, de déterminer un plan pluriannuel d'investissement, de répondre aux nombreuses sollicitations de porteurs de projets d'énergie renouvelable. Ce schéma sera à mener et à partager avec les territoires voisins afin de veiller à avoir une stratégie cohérente, et de développer la coopération.

Axe 2 :

- L'intercommunalité pourrait soutenir les projets des communes qui déploient les enjeux majeurs du projet de territoire, à l'instar de l'appel à projets Transitions et mobilité durables.
- Le développement des énergies renouvelables pourrait se faire également par l'accompagnement de projets d'énergie renouvelable menés sur le territoire (ferme photovoltaïque, méthanisation, bois énergie, hydrogène, géothermie etc.).
- L'intercommunalité sera attentive aux initiatives citoyennes telles que la création de Centrales Villageoises qui pourraient donner lieu à une mise à disposition du patrimoine foncier (bâti et non bâti) intercommunal et/ou communal lorsque les communes le souhaitent.
- Un outil d'aide à la décision multicritères pour le développement d'un projet, au-delà des seuls critères de recettes pour les collectivités pourrait également être proposé, à titre d'exemple. Il pourrait être mis à disposition des communes, des associations, des entreprises, et des citoyens. Cet outil sera développé dans le cadre de l'élaboration du schéma directeur de développement des énergies renouvelables.



Axe 3 :

- L'ambition des Balcons du Dauphiné est de localiser autant que possible les installations de production d'énergie renouvelable, avec le développement de l'autoconsommation collective en partenariat avec les collectivités, incluant par exemple une mise à disposition du patrimoine public foncier (bâti et non bâti).

DOMAINE D'ACTION PRINCIPAL :

Énergie

DOMAINE D'ACTION SECONDAIRE :

Production d'EnR/ efficacité énergétique

CALENDRIER

Axe 1 :

- Créer des dynamiques et mettre en réseau les porteurs d'initiatives existantes :
- Accompagner les communes dans l'identification des potentiels (au niveau communal et intercommunal) qui pourraient accueillir des énergies renouvelables (toitures, terrains, ...). (référence Axe 1) Ceci se fera en partenariat avec les communes, et les partenaires Ageden et TE 38. Pour la période 2023-2024.
- L'élaboration du schéma directeur des énergies renouvelables se fera durant la période 2023-2024 pour une durée d'élaboration de 1 an.
- La création d'une société de projets sera envisagée durant la période 2023-2024.

Axe 2 :

- Soutenir, selon différentes modalités, les projets structurants pour le territoire ou les initiatives à venir
- Le soutien à la création d'une Centrale Villageoise sera démarré pour la période 2023-2024.
- L'aide aux entreprises pour les études structures pourrait démarrer pour la période 2023-2024.

FINANCEMENT DU PROJET

- Etudes de potentiels : inclut dans le cadre de la convention Ageden (131 000 €/an).
- Afin de développer les énergies renouvelables sur le territoire, un schéma directeur des énergies sera nécessaire, estimé à 70 000 € (budget investissement), réparti sur les années 2023 et 2024.
- Participation à une société de projets. Budget : 160 000 €.
- Aide aux entreprises pour la réalisation d'études structures. Budget : 25 000 €.



DISPOSITIF DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

INDICATEURS DE RÉALISATION

- Nombre interventions en conseil en énergie partagée
- Nombre de permanences et d'accompagnements réalisés (particuliers, petit tertiaire privé)
- Création réseau énergies renouvelables pour les communes
- Nombre de réunions pour les porteurs d'initiatives
- Schéma des énergies renouvelables oui/non
- Nombre de projets d'énergie renouvelable identifiés
- Nombre de projets d'énergie renouvelable accompagnés
- Nombre de structures créées

INDICATEURS DE RÉSULTATS

- Mètres carrés rénovés
- Nombre de structures créées et localisation
- Production en Kwc installés et émissions GES évités
- Part de production des énergies renouvelables
- Nombre d'habitants raccordés à une source d'énergie renouvelable

- **PPF / PPI**

2022	2023	2024	2025
	Invest : 40K €	Invest : 30 K€	
	Invest : 500 K€+160 K€		